

Dialogue

sur les Saines pratiques commerciales et financières

Une publication de la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD)

Volume 10, Numéro 1, Mai 2005

Dialogue est réalisé en association avec un comité consultatif sectoriel afin de favoriser le dialogue entre les administrateurs et la direction sur les sujets présentés.

Les questions des lecteurs sont bienvenues et pourraient être publiées dans un prochain numéro de **Dialogue**. Communiquer avec le Service Politiques et Recherche de la SOAD, au 1-800-268-6653; (416) 325-9444, par télécopieur au (416) 325-9722 ou par Courriel : info@soad.com

Collaborateurs : Richard White
Membres du Groupe de travail :

- Bruce Rodrigues
- Brian Lawson
- Rob Adamson
- Dan O'Connor
- Al Brooks
- Brian MacDonald
- Peter Collins
- Frank Hakimi
- Frank Kennes
- Ed Boere
- Barry Roth
- John Klassen
- Roger Honsberger

SUJETS À DÉBATTRE À L'AVENIR

- Plan de relève
- Risque structurel
- Risque technologique

Meilleures pratiques en matière de prêts commerciaux

Dans un numéro précédent de Dialogue, vous aurez certainement découvert l'existence du groupe de travail sur les prêts commerciaux. Ce groupe de travail, composé presque entièrement de représentants de l'industrie, a entrepris d'élaborer des lignes directrices afin de guider les établissements membres dans le domaine des prêts commerciaux et plus précisément à l'égard :

- de la cotation du risque lié aux prêts;
- du processus d'inscription sur la liste de surveillance;
- des codes de l'industrie et du risque posé par la concentration.

Nous sommes heureux d'annoncer que les lignes directrices sont maintenant prêtes et mises à votre disposition sur le site Web de la SOAD, en plus d'outils de soutien. Ces documents vous aideront à mieux satisfaire aux exigences du Règlement administratif no 5 dans ce domaine et à tenir compte des considérations suggérées dans le module du Manuel de référence consacré aux prêts commerciaux. La SOAD s'occupe actuellement de mettre à jour le Manuel de référence auquel elle veut intégrer ces lignes directrices sur les pratiques exemplaires de l'industrie.

Nous désirons remercier tous les membres du Groupe de travail de leur participation à l'élaboration des lignes directrices et des outils connexes.

Cotation du risque lié aux prêts

Pour coter des risques, il faut classer les prêts individuels en fonction de l'analyse des risques et des conditions du marché, selon une échelle de risque. La cotation du risque doit se faire :

- au moment de la demande de prêt nouveau ou d'augmentation du prêt;
- dans le cadre de l'examen annuel;
- chaque fois qu'une nouvelle information est prise en considération qui pourrait avoir un effet important sur le risque associé au prêt.

Idéalement, la politique du conseil d'administration doit définir le risque maximal acceptable de chaque prêt, par catégorie de prêts et pour l'ensemble du portefeuille. Le nombre de catégories doit dépendre de la taille et de la complexité du portefeuille de prêts commerciaux et agricoles de l'établissement. Le Groupe de travail a conçu un modèle de cotation du risque, des lignes directrices à ce sujet et un chiffrier électronique Excel qui propose six catégories de risques. Vous trouverez ci-dessous un résumé des cotations de risques.

Modèle de cotation du risque			
Cote de risque		Attributs	
1	Non douteux	Quasiment aucun risque Emprunt d'État	Garanti entièrement par l'encaisse Solide capitalisation Direction remarquable
2	Faible	Risque minime de perte Solide garantie et/ou capitalisation	Excellents antécédents financiers
3	Modéré	Bonne marge de sécurité/Bon rapport prêt/garantie Capacité démontrable de service de la dette	Direction solide Tendances financières stables Niveau de capitalisation modéré
4	Mise en garde (Liste de surveillance)	Moyens financiers en baisse /inexistants Ruptures d'engagements	Insuffisance possible de la garantie Insuffisance possible du service de la dette Tournure très défavorable des événements
5	Peu satisfaisant (douteux)	Nécessité de mesures immédiates Insuffisance de la garantie/Difficultés financières	Cessation des activités Changement de direction préjudiciable Arriérés en intérêts et capital
6	Inacceptable (Radiation)	En liquidation ou en faillite Pertes certaines	Actif/garantie en train de disparaître Fraude

Liste de surveillance

Les comptes exigeant une surveillance accrue ou plus fréquente doivent être placés sur la liste de surveillance lorsque l'on a constaté certains faits durant un examen annuel ou que l'on a la preuve d'une augmentation du risque, comme dans les cas suivants :

- Détérioration ou absence d'informations financières;
- Ruptures d'engagements (p. ex. insuffisance de bénéfiques ou pertes);
- Insuffisance potentielle de la garantie (p. ex. ventes d'éléments d'actif, pertes ou dommages, et fraude);
- Insuffisance potentielle du service de la dette (p. ex. importante baisse de revenus);
- Tournure très défavorable des événements (p. ex. restructuration, départs inattendus dans la direction, perte d'un gros client, action en justice, etc., conflits de travail/grèves, nouveaux concurrents).

Un compte inscrit à la Liste de surveillance obtient une cote de risque de 4.

Codes des industries et risque lié à la concentration

Les politiques de crédit doivent préciser les limites prudentes à observer sur la concentration du risque, y compris la concentration des prêts dans certaines industries.

Classification des industries

Pour procéder plus facilement à l'évaluation et à la surveillance des prêts concentrés dans certaines industries, il est recommandé de classer tous les prêts commerciaux selon les normes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Pour plus de simplicité, on ne se servira que des codes des industries primaires, sauf pour les prêts agricoles, les prêts à la construction et les prêts immobiliers. Dans ces secteurs, les prêts exigent une classification supplémentaire et ils doivent être classés à l'aide des codes secondaires des industries. On dispose encore d'autres codes SCIAN en cas de besoin ou quand une classification plus poussée est souhaitable. On peut se les procurer sur le site Web du SCIAN à l'adresse <http://www.census.gov/epcd/naics>.

CODES DE L'INDUSTRIE DU SCIAN

Code à 2 chiffres	Secteur	Code à 3 chiffres	Sous-secteur	Code à 2 chiffres	Secteur	Code à 3 chiffres	Sous-secteur
11	Agriculture	111	Cultures agricoles	49	Entreposage		
		112	Élevage	51	Industrie de l'information et industrie culturelle		
		113	Foresterie	52	Finance et assurances		
		114	Pêche, chasse et piégeage	53	Immobilier	531	Services immobiliers
		115	Activités de soutien à l'agriculture			532	Services de location et de location à bail
21	Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz			54	Services professionnels, scientifiques et techniques		
22	Services publics			55	Gestion de sociétés et d'entreprises		
23	Construction	231	Entrepreneurs principaux	56	Services administratifs		
		232	Entrepreneurs spécialisés	61	Services d'enseignement		
33	Fabrication			62	Soins de santé et assistance sociale		
41	Commerce de gros			71	Arts, spectacles et loisirs		
44	Commerce de détail			72	Hébergement et services de restauration		
45	Commerce de détail			81	Autres services, sauf les administrations publiques		
48	Transport			91	Administrations publiques/Gouvernement		

Rapports

Quand un prêt est placé sur la liste de surveillance, il faut établir un rapport contenant un sommaire des facilités de crédit et des prêts en cours. Ce rapport doit aussi comprendre ce qui suit :

- Un historique et la raison du placement sur la liste de surveillance;
- Des observations sur des événements récents;
- Des recommandations et un plan d'action;
- La date du prochain examen.

La caisse populaire doit mettre en place le processus de signalement des nouveaux comptes placés sur la liste, préciser la fréquence des mises à jours requises, etc., et indiquer les comptes impayés.

Ce processus doit porter sur les points suivants :

- le montant des comptes à inscrire;
- la fréquence et la distribution des listes individuelles et des sommaires;
- les procédures de transmission aux échelons supérieurs.